



**SIEPEA
DU PAYS
DE GLANE**

Février 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir
sur le Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance et Adolescence du Pays de Glane
sans jamais oser le demander...



SOMMAIRE

ORGANIGRAMME [page 3](#)

MODIFICATION DES STATUTS [page 4](#)

PÔLE ADMINISTRATIF [page 5](#)

- Instances syndicales
- Ressources humaines
- Finances
- Marchés publics

PÔLE PETITE ENFANCE [page 11](#)

Crèche « Malices et chocolat » [page 11](#)

- Fréquentation
- Instruction des demandes d'accueil
- Labellisation
- Autres informations

Relais Petite Enfance « Am stram gram » [page 14](#)

- Fréquentation
- Ateliers proposés
- Autres informations

PÔLE ENFANCE [page 17](#)

Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les zinz'insupportables » [page 17](#)

- Statistiques de fréquentation - Mercredis
- Statistiques de fréquentation - Vacances scolaires
- Activités
- Autres informations

Temps d'Activités Périscolaires [page 22](#)

- Site de Peyrilhac
- Site de Saint-Gence
- Site de Veyrac
- Autres informations

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL [page 24](#)



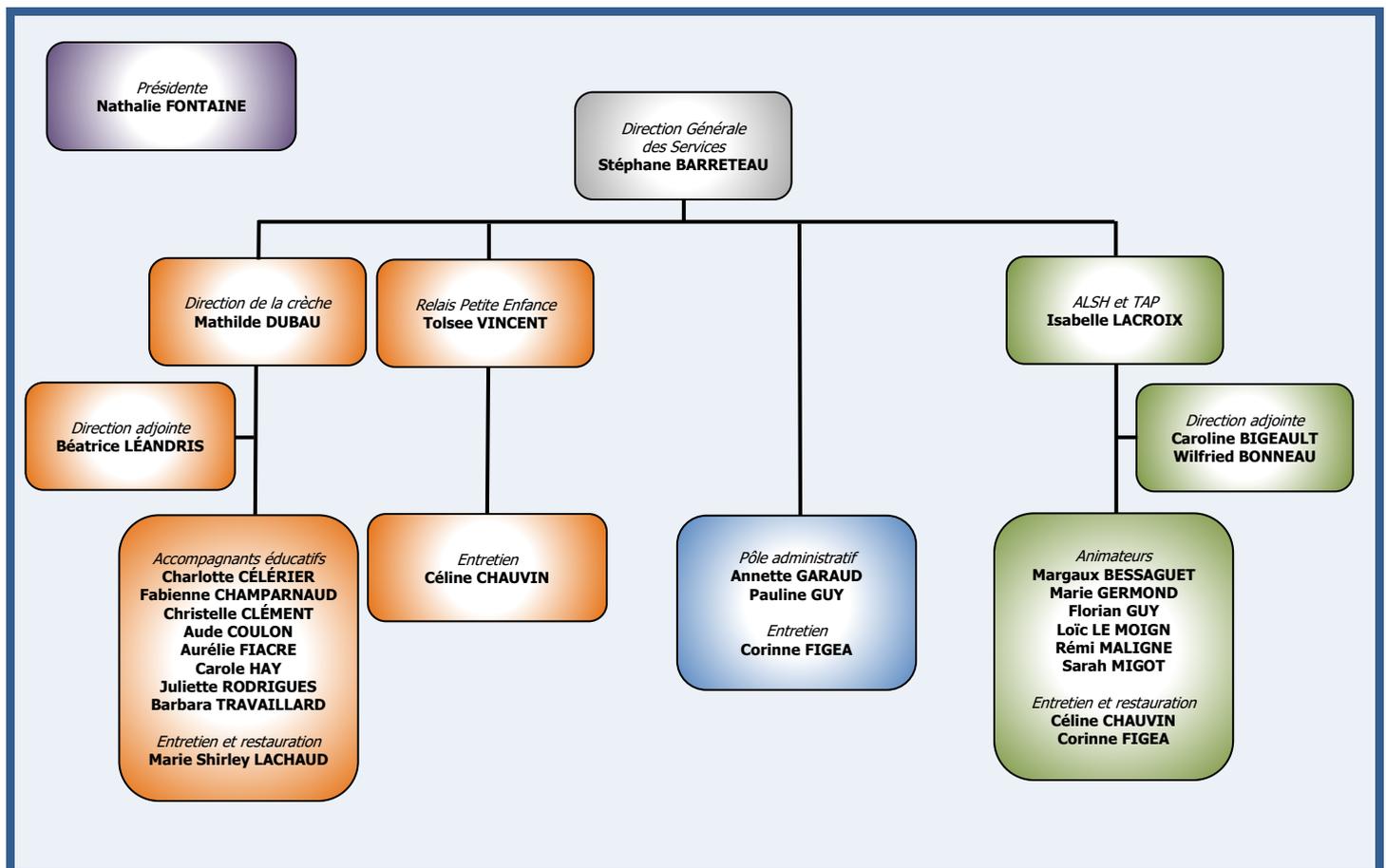
ORGANIGRAMME

Le SIEPEA du Pays de Glane compte 26 agents permanents répartis ainsi :

- le pôle administratif, situé à Veyrac, comprend 3 agents qui assurent des missions de secrétariat, de gestion des ressources humaines, finances, marchés publics, etc., et la direction générale de services ;
- le pôle petite enfance est composé de deux structures : une crèche située à Saint-Gence, où interviennent 10 agents, et un Relais Petite Enfance implanté à Peyrilhac animé par une personne ;
- le pôle enfance est composé d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement situé à Veyrac et de Temps d'Activités Périscolaires au sein des trois communes où interviennent 8 personnes sous l'autorité d'une directrice et de 2 adjoints ;
- un service entretien composé de 3 agents qui interviennent au sein de l'ensemble des structures du SIEPEA.

Outre le personnel permanent, il est fait appel à des agents contractuels pour assurer le service aux usagers de façon ponctuelle en fonction des besoins très fluctuants selon les périodes de l'année.

Organigramme hiérarchique fin 2021



Composition du comité syndical du SIEPEA fin 2021 :

Membres titulaires : Mme Nathalie FONTAINE, Présidente (Peyrilhac), M. Thierry LACHAISE, 1^{er} Vice-Président (Saint-Gence), M. Philippe MAZIÈRE, 2^{ème} Vice-Président (Veyrac), Mme Cécile FOUGERAS (Saint-Gence), Mme Charlotte GUÉRET (Veyrac), Mme Cécile LAGRANGE (Peyrilhac)

Membres suppléants : Mme Véronique BARINOTTO (Saint-Gence), M. Philippe DELACHAIR (Veyrac), M. Mathieu MEYZE (Saint-Gence), Mme Sandrine REIX (Peyrilhac), M. Jérémy ROUX (Peyrilhac), Mme Sandrine SAVARY (Veyrac)



MODIFICATION DES STATUTS

En septembre 2021, la commune de Nieul a formulé une demande d'adhésion au SIEPEA.

Le comité syndical a accepté cette demande et a sollicité auprès de la Préfecture une modification de ses statuts consécutive à l'extension de son périmètre.

Comme prévu par le code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres ont été invités à se prononcer.

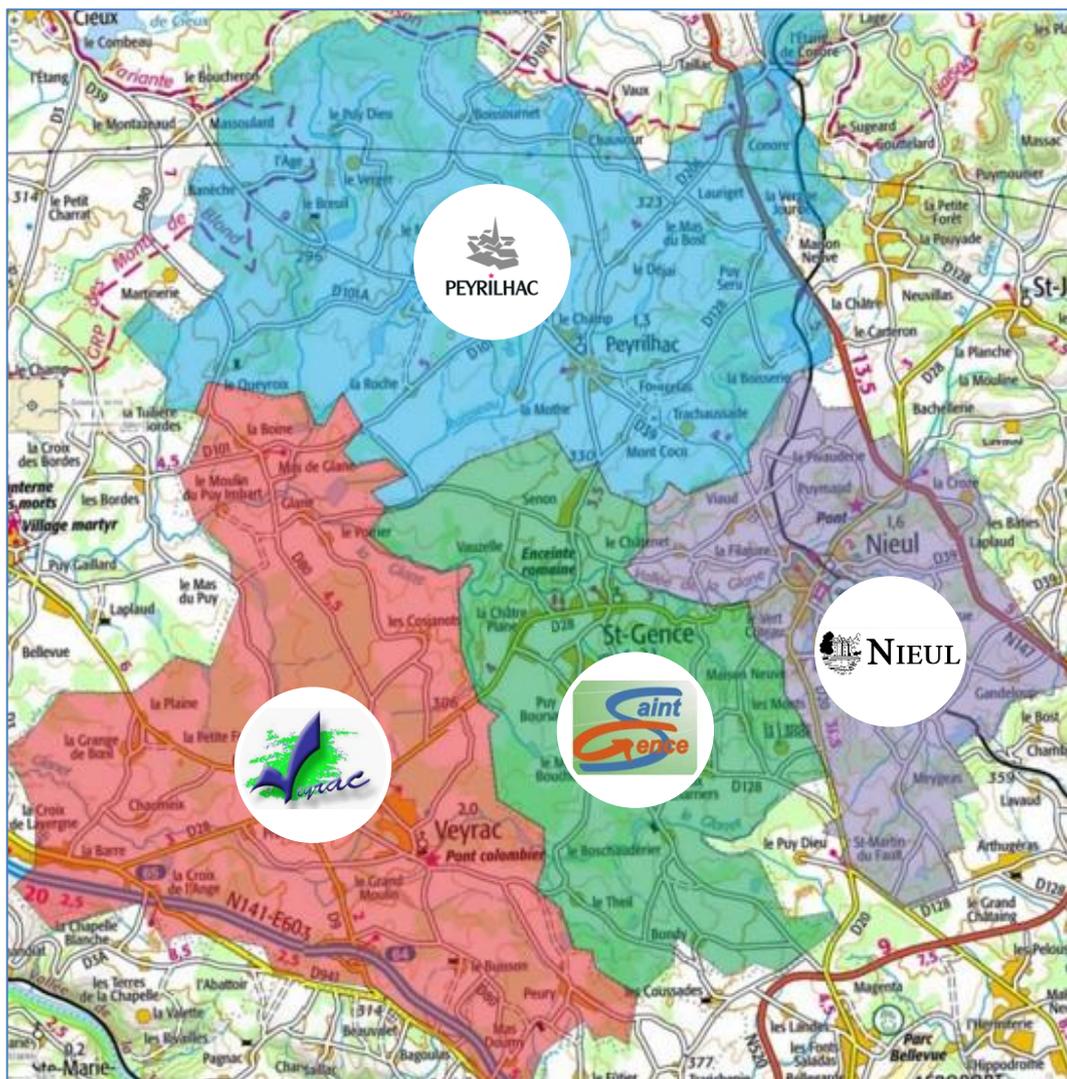
Le conseil municipal de Peyrilhac a voté favorablement le 7 octobre 2021.

Le conseil municipal de Saint-Gence a voté favorablement le 9 octobre 2021.

Le conseil municipal de Veyrac a voté favorablement le 14 octobre 2021.

L'arrêté préfectoral faisant état de l'extension du périmètre du SIEPEA et de la modification statutaire correspondante a été pris le 2 novembre pour une date effective fixée au 1^{er} janvier 2022.

Cette démarche constitue un moment inédit pour le SIEPEA, dont la composition est restée la même depuis sa création en 2004 par les communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.





PÔLE ADMINISTRATIF



**Pôle administratif
du SIEPEA**

INSTANCES SYNDICALES

Le comité syndical s'est réuni à 9 reprises (3 fois à Peyrillhac, 3 fois à Saint-Gence, et 3 fois à Veyrac). Il a adopté en tout 41 délibérations :

- 6 dans le domaine de la commande publique ;
- 17 dans le domaine de la fonction publique ;
- 1 dans le domaine des institutions et de la vie politique ;
- 16 dans le domaine des finances locales ;
- 1 dans le domaine de l'enseignement.

Le bureau s'est réuni douze fois. Composé de la Présidente et des deux Vice-Présidents du SIEPEA, il a dressé les grandes orientations qui ont été portées ensuite en comité syndical.

La commission finances s'est réunie deux fois et la commission ressources humaines s'est réunie trois fois. Elles ont produit des travaux préparatoires aux affaires qui ont été délibérées en comité syndical.

La commission communication a adopté une nouvelle charte graphique et a initié le travail de refonte du site internet de la collectivité.

Enfin, de nombreuses réunions se sont tenues en début d'année pour concevoir le programme permettant de lancer le projet de construction d'un pôle enfance intercommunal.

À partir du mois de mai, une commission « Projet nouvelle structure », spécifiquement créée par le comité syndical, a suivi la procédure ayant conduit au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, puis a émis des avis lors de l'élaboration de l'esquisse.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2021, le SIEPEA comptait 26 agents permanents, dont 13 étaient sous statut de la fonction publique territoriale, 2 en contrat à durée indéterminée, et 11 en contrat à durée déterminée.

L'année 2021 a été marquée par de nombreux changements parmi le personnel.

En effet, le SIEPEA a vu le départ pour mutations vers d'autres collectivités de deux éducatrices de jeunes enfants, d'un agent du pôle administratif, et du directeur général des services. Deux animateurs n'ont pas souhaité que leur contrat soit renouvelé et un agent du service entretien a fait valoir ses droits à la retraite.

L'ensemble de ces départs a été compensé par des arrivées en nombre équivalent pour que chaque emploi soit pourvu, mais parfois avec des délais de vacances de postes de plusieurs mois. Ces vacances sont la plupart du temps dues aux délais imposés par les collectivités que les agents recrutés quittent, mais il est apparu de plus en plus difficile de procéder à des recrutements par voie contractuelle.

Enfin, la nouvelle animatrice du Relais Petite Enfance a pris ses fonctions début mars 2021, ce qui a permis de rouvrir la structure après 4 mois de fermeture.

Il n'y a eu aucun avancement de grade (il y en avait eu un en 2020).

Il a été procédé à 4 avancements d'échelon (5 en 2020), ce qui obéit au déroulement de carrières automatique.

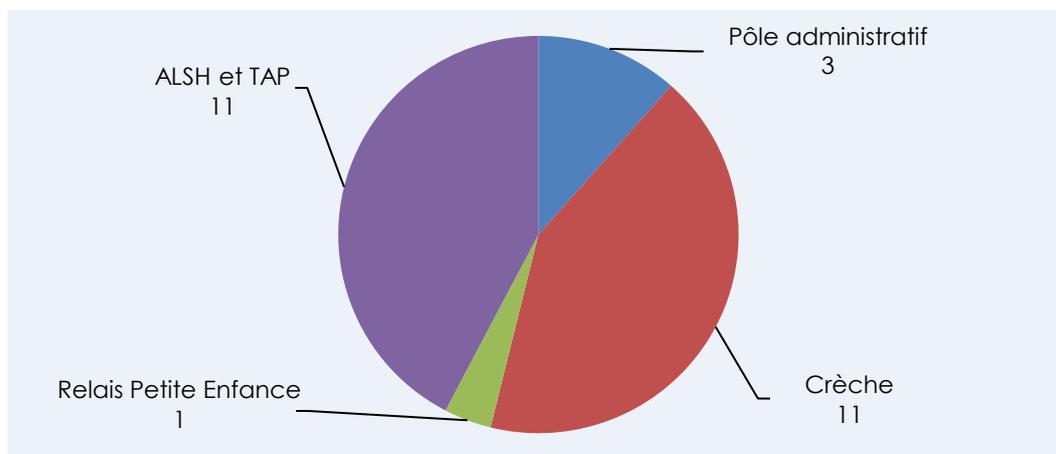
La revalorisation du SMIC de début d'année a provoqué 4 revalorisations indiciaires et 4 reclassements indiciaires ont été effectués à la faveur de modifications des grilles indiciaires en avril. S'agissant de la revalorisation du SMIC intervenue en octobre, elle donnera lieu à des reclassements à compter de janvier 2022.

En ce qui concerne les formations suivies, on compte :

- 19 heures pour le pôle administratif ;
- 27 jours et 88 heures pour la crèche ;
- 16,5 heures pour le Relais Petite Enfance ;
- 7,5 jours et 36 heures pour l'Accueil de Loisirs.

Cela est comparable avec le volume de l'année 2020.

Répartition des agents au sein de chaque service



Parmi le personnel permanent, la répartition des agents par catégorie est de 77 % en catégorie C, 4 % en catégorie B et de 19 % en catégorie A. Cette proportion relativement élevée en catégorie A s'explique par la nature des emplois occupés, en particulier au sein du pôle petite enfance. Cela dit, le cadre d'emploi le plus représenté est celui des adjoints d'animation (catégorie C) avec 52 % de l'effectif des agents permanents.

Globalement, les effectifs ne sont pas paritaires : on compte 81 % de femmes et 19 % d'hommes.

La pyramide des âges indique un âge moyen plutôt jeune, d'un peu plus de 40 ans.

S'agissant du temps de travail, 69 % des fonctionnaires occupent un poste à temps complet, alors que ce chiffre tombe à 38 % chez les contractuels.

Enfin, le taux d'absentéisme global parmi le personnel permanent n'atteint que 5,19 %, ce qui est faible.

Documents obligatoires

Un important travail d'élaboration et de rédaction de documents obligatoires a été effectué.

Ainsi, le SIEPEA dispose désormais d'un règlement intérieur du personnel (en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2021).

Un règlement de formation a été élaboré et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Des registres de santé et de sécurité au travail ont été conçus pour chacune des structures.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, quant à lui, est en cours d'élaboration.

Il restera ensuite à formaliser les plans de maîtrise sanitaire pour les points de restauration (crèche et ALSH).

FINANCES

Principales masses budgétaires 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		106.972,39		15.028,41		122.000,80
Opérations de l'exercice	880.868,32	837.936,36	27.966,86	163.020,41	908.835,18	1.000.956,77
TOTAUX	880.868,32	944.908,75	27.966,86	178.048,82	908.835,18	1.122.957,57
Résultats de clôture		64.040,43		150.081,96		214.122,39

L'autofinancement, qui correspond au solde des dépenses et des recettes de fonctionnement avant affectation, s'établit donc à 64.040,43 €.

Il baisse d'environ 43.000 € par rapport à celui constaté fin 2020, pour cause, à la fois, d'une baisse des recettes et d'une hausse des dépenses.

On constate également un excédent en section d'investissement, où il s'élève à 150.081,96 €.

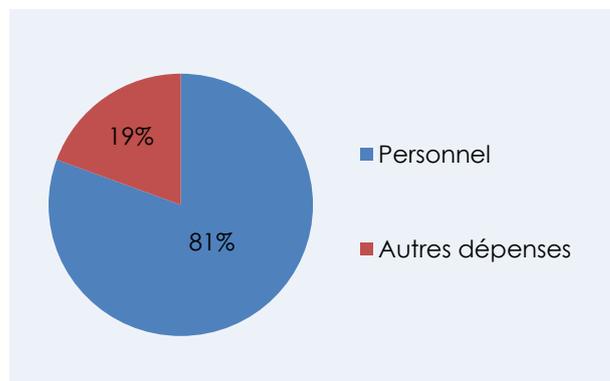
Mais les restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) sont de 114.076,00 € et, en recettes (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre), ils sont de 0 €.

Par conséquent, le résultat excédentaire de l'exercice 2021 en investissement s'établit à 36.005,96 €. À la différence de la section de fonctionnement, il augmente de façon importante par rapport à 2020 (+ 21.000 € environ).

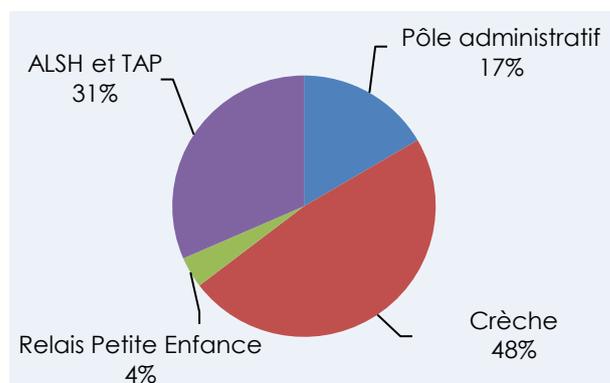
Synthèse financière en section de fonctionnement

La charge de fonctionnement la plus importante reste bien évidemment le personnel, qui atteint presque 81 % des dépenses de fonctionnement. Cela tient à la vocation unique du SIEPEA et à la réglementation stricte en matière de taux d'encadrement.

Par rapport à 2020, la dépense de personnel a progressé de 23.104 €, soit 3,36 %. Il s'agit d'un chiffre tout à fait maîtrisé compte tenu du nombre de jours où les services chargés de la prise en charge des enfants ont fonctionné. Cela dit, comme évoqué plus haut, cette hausse limitée a été favorisée par des vacances de postes, parfois de plusieurs mois.



Répartition des charges de personnel par service



Concernant les charges courantes, la variation par rapport à 2020 montre également une hausse. Comme beaucoup de comparaisons avec l'année 2020, celle-ci est peu représentative car elle s'explique par le nombre de jours d'ouverture des structures en fonction de la crise sanitaire. Avec un fonctionnement parfois presque normal lorsque la situation le permettait, l'activité des services a

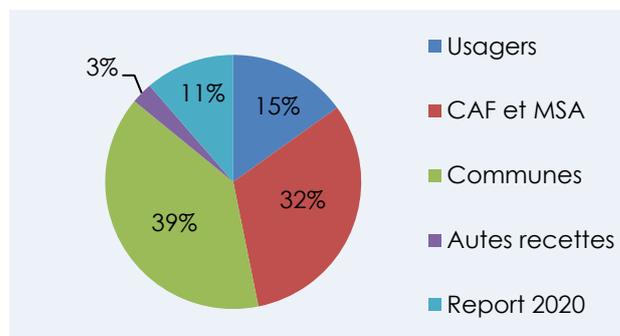
nécessité en 2021 davantage de recours à des intervenants, à des prestataires de services, et aux transports.

Ainsi, sans considérer cette année 2020 si singulière, et grâce à la gestion rigoureuse mise en place, le montant des charges à caractère général en 2021 est le plus faible constaté depuis 4 ans.

Enfin, on note une forte hausse des charges locatives pour les bâtiments de l'accueil de loisirs et du pôle administratif (+ 46 %) qui est due aux dépenses nouvelles générées en 2020 pour la commune de Veyrac dans le cadre des protocoles sanitaires renforcés (produits d'entretien, etc.) et à la hausse du coût de l'énergie.

Les recettes de fonctionnement sont regroupées au sein de 3 familles principales : usagers, prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole, et subventions d'équilibre versées par les communes du SIEPEA.

On note une hausse des recettes usagers qui correspond à l'augmentation de l'activité des services, mais une baisse des prestations CAF due à la répercussion de la baisse d'activité en 2020, et une baisse des participations demandées aux communes.



Grâce au travail réalisé par la Trésorerie de Nantiat, on constate un niveau d'impayés chez les usagers extrêmement faible. En effet, fin 2021, plus aucune facture en attente de paiement n'était antérieure à l'année 2021 et le montant annuel de l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables est inférieur à 15 €, seuil de déclenchement des poursuites.

Tableau synthétique des dépenses et recettes de fonctionnement *
Comparatif par services

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Pôle administratif	135.382 €	137.252 €	+ 1.870 €
Crèche	404.941 €	377.311 €	- 27.630 €
Relais Petite Enfance	34.111 €	34.676 €	+ 565 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	215.661 €	211.519 €	- 4.142 €
Séjours	10.987 €	11.328 €	+ 341 €
Temps d'Activités Périscolaires	78.466 €	62.926 €	- 15.540 €
TOTAUX	879.548 €	835.012 €	- 44.536 €

* Pour faciliter la lecture de ce tableau comparatif, les centimes ont été supprimés, les trois séjours ont été regroupés et la journée de l'enfance, qui ne s'est pas tenue en 2021, a été retirée de la liste des services.

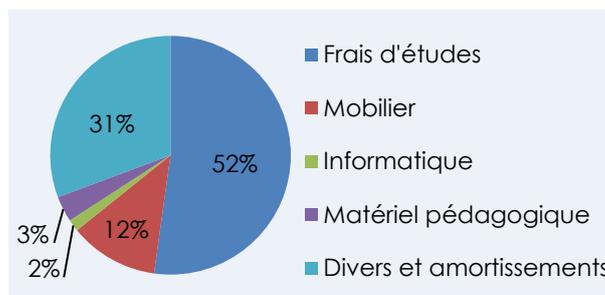
On note ainsi que le service le plus coûteux pour la collectivité est la crèche, tout en générant à la fois le plus de dépenses et le plus de recettes.

Globalement, on obtient la confirmation de la baisse de la capacité d'autofinancement, comme évoqué plus haut, avec un solde déficitaire d'environ 44.500 € (l'écart avec les chiffres du compte administratif s'explique par la non prise en considération des centimes et de la journée de l'enfance).

Synthèse financière en section d'investissement

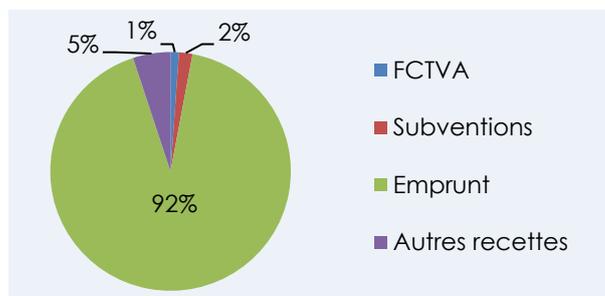
Les dépenses principales ont été constituées des frais d'études pour la construction d'un pôle enfance intercommunal, de mobilier et de matériel pédagogique.

Comme évoqué plus haut, il convient de souligner un reste à réaliser de 114.076 € relatif à la suite des études prévues début 2022 (maîtrise d'œuvre notamment).



En ce qui concerne les recettes, habituellement d'un niveau faible au SIEPEA compte tenu de sa nature et de son activité, on note un emprunt de 150.000 €.

Celui-ci a été contracté en décembre pour financer les frais d'études pour la construction d'un pôle enfance intercommunal (voir ci-dessus). Il a été négocié à un taux fixe de 0,9 % sur une durée de 20 ans et avec un remboursement différé du capital de 2 annuités. Ainsi, seuls des intérêts seront remboursés fin 2022 et fin 2023, et la première annuité incluant le capital n'interviendra que fin novembre 2024.



Rapport de la Trésorerie sur les taux d'erreur

Le centre des finances publiques de Nantiat a dressé un bilan du contrôle hiérarchisé de la dépense au titre de l'année 2020. Ce bilan a mesuré en particulier la qualité du mandatement pour chaque nature de dépense.

Le taux d'erreur ainsi identifié s'est élevé à 0,49 %, ce qui constitue un niveau remarquablement faible. En réalité, la seule erreur relevée concernait un justificatif ne correspondant pas au mandat.

Enfin, le délai global de paiement cumulant celui de l'ordonnateur et du comptable a été mesuré à une moyenne de 8,26 jours sur l'ensemble de l'année 2021, ce qui est très en deçà du maximum de 30 jours autorisé en la matière.

MARCHÉS PUBLICS

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle enfance intercommunal

Le comité syndical du SIEPEA a entamé une réflexion visant à proposer une amélioration de la qualité de service à destination des familles et des conditions de travail des agents.

La dissémination des structures sur l'ensemble du territoire constitue en effet un frein à la bonne coordination des équipes. Par ailleurs, les locaux mis à disposition par les trois communes ne permettent pas d'envisager une augmentation de la capacité d'accueil alors que les besoins évoluent régulièrement et que, comme indiqué plus haut, l'intégration de la commune de Nieul conduira ultérieurement à la prise en charge de ses enfants.

Il a donc été décidé de lancer un projet de construction d'un pôle enfance intercommunal pour regrouper en un point central du territoire le pôle administratif, la crèche, le Relais Petite Enfance et l'accueil de loisirs. Les mercredis après-midis en période scolaire, un accueil de loisirs sera maintenu à Veyrac pour les enfants y résidant.

La commune de Saint-Gence disposant d'une réserve foncière correspondant au besoin, il est prévu de procéder à un découpage de la parcelle concernée pour que seule la partie nécessaire à l'emprise du projet fasse l'objet d'un achat par le SIEPEA à l'euro symbolique.

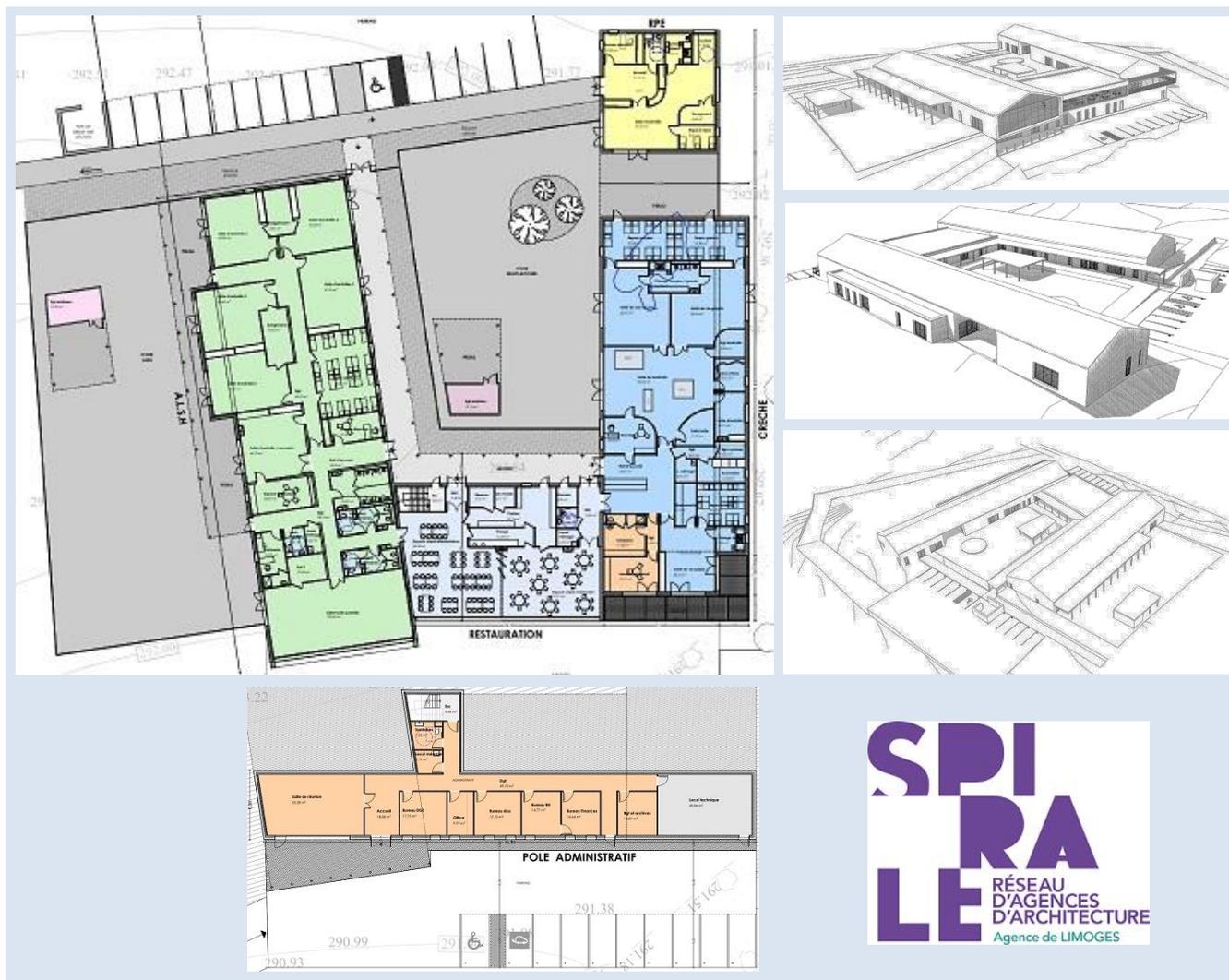
Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en mai 2021 et la procédure a abouti fin juillet 2021 avec le choix d'un groupement mené par le cabinet mandataire SPIRALE ARCHITECTURE pour les missions de maîtrise d'œuvre de base et OPC.

Après consultations, le bureau d'études SOCOTEC a été désigné pour assurer la mission de contrôle technique et un relevé topographique a été confié au géomètre CABINET DUARTE.

Les études ont débuté en septembre 2021, l'esquisse du projet a été validée fin octobre.

Les phases d'avant-projet étaient encore en cours fin 2021, il est donc probable que le permis de construire sera déposé durant le premier semestre 2022.

Avant-projet sommaire



Ce projet devait faire l'objet d'une présentation en réunion publique à Peyrilhac en décembre 2021. Malheureusement, la situation sanitaire a conduit au report de cette présentation, qui devrait se tenir début 2022.

Fourniture de repas

Les repas servis à la crèche chaque jour sont fournis en liaison froide par le prestataire ANSAMBLE. En fin d'année, le marché a fait l'objet d'une reconduction d'un an pour 2022.

Les repas servis à l'accueil de loisirs les mercredis en période scolaire et chaque jour durant les vacances scolaires sont fournis en liaison froide par le prestataire API RESTAURATION. En fin d'année, il a été décidé, là encore, de renouveler le contrat pour l'année 2022.



PÔLE PETITE ENFANCE CRÈCHE



**Crèche
Malices et chocolat**

FRÉQUENTATION

Le nombre total d'enfants accueillis en 2021 atteint 55.

À titre dérogatoire, un enfant en situation de handicap et âgé de plus de six ans a été pris en charge partiellement par la crèche.

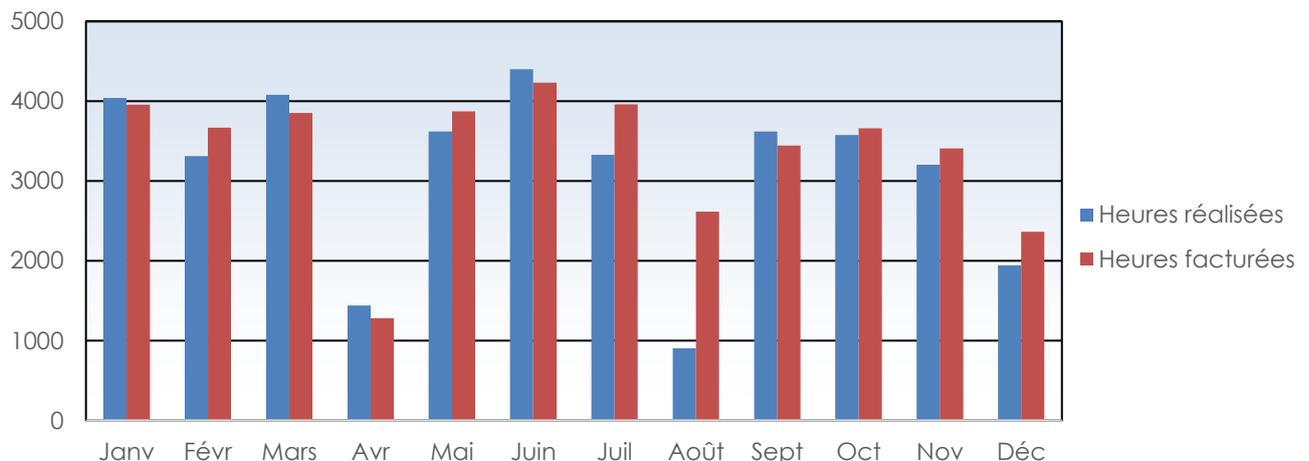
La structure a ouvert 227 jours, soit un total de 2.491 heures.

Le nombre d'heures réalisées, qui correspond au temps de présence réelle des enfants, a été de 37.464. Le nombre d'heures facturées, qui correspond au temps facturé tel que prévu au contrat d'accueil, a été de 40.308.

L'écart entre les heures facturées et les heures réalisées est dû à la mensualisation de la facturation telle que prévue au contrat d'accueil. En effet, selon les périodes scolaires ou de vacances, la fréquentation réelle des enfants peut fluctuer sensiblement, alors que la facturation du service est identique chaque mois car lissée sur l'année.

On note 94,5 % d'accueil régulier contre seulement 5,5 % d'accueil occasionnel.

Évolution mensuelle de la fréquentation

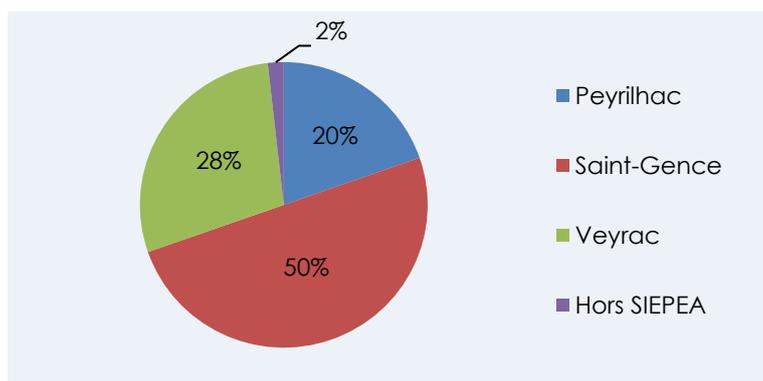


On constate des fluctuations importantes avec de fortes baisses de l'activité en avril, août et décembre.

La baisse d'avril s'explique par la fermeture pendant trois semaines en raison de la situation sanitaire (seul un accueil a été organisé au bénéfice des parents dont la profession était considérée comme prioritaire dans la gestion de la crise) ; la baisse d'août tient à la fermeture annuelle pendant trois

semaines ; la baisse de décembre est consécutive à la seconde fermeture annuelle (une semaine) ainsi qu'à une nouvelle fermeture pour raison sanitaire (une semaine également).

Répartition du nombre d'enfants accueillis par communes



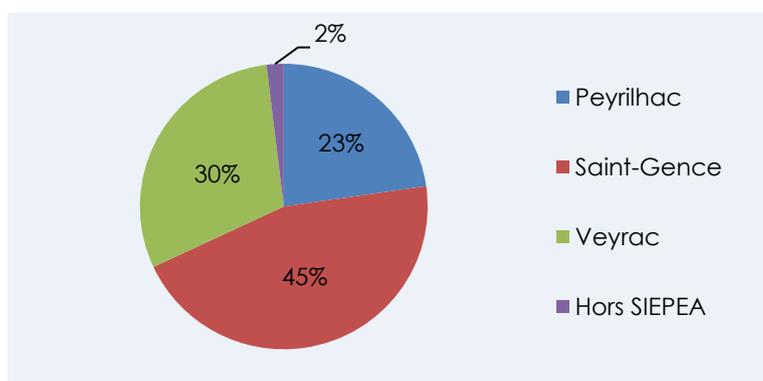
La commission d'attribution des places au sein de la crèche s'efforce de préserver un équilibre représentatif de la proportion de population de chaque commune.

On note ici que cet équilibre n'a pas pu être assuré, en particulier suite à l'annulation en juillet de deux temps pleins de deux familles de Veyrac. Dans la mesure où il n'y avait pas de demande en attente de la part de parents de cette commune pour cette période, les places ainsi libérées ont été attribuées à des familles dont les demandes correspondaient aux possibilités d'accueil. Incidemment, ces familles résidaient à Saint-Gence, ce qui a accentué le déséquilibre.

Un enfant hors territoire du SIEPEA a été accueilli en 2021. Il s'agissait d'une famille qui avait déjà recours à la crèche lorsqu'elle résidait à Veyrac et qui a ensuite déménagé à Nieul. Elle a gardé le bénéfice de l'accès à la structure à titre dérogatoire, avec une majoration de la facturation de 20 %.

On peut constater ci-dessous que le déséquilibre entre les communes de résidence est moindre au niveau des heures facturées. En effet, les parents d'enfants de Peyrilhac et Veyrac n'ont pratiquement pas recours à l'accueil occasionnel, alors que celui-ci représente presque 10 % des heures réalisées chez les enfants résidant à Saint-Gence.

Répartition des heures facturées par communes



INSTRUCTION DES DEMANDES D'ACCUEIL

La première commission s'est réunie le 1^{er} mars 2021 pour statuer sur les demandes concernant la rentrée de septembre 2021.

15 enfants étaient appelés à quitter la crèche pour leur scolarisation : 3 de Peyrilhac, 8 de Saint-Gence et 4 de Veyrac.

25 dossiers étaient en attente : 5 de Peyrilhac, 15 de Saint-Gence et 5 de Veyrac.

La commission a attribué les 15 places disponibles selon la répartition suivante :

- 3 à des familles de Peyrilhac pour un total de 90 heures par semaine ;
- 6 à des familles de Saint-Gence pour un total de 185 heures par semaine ;
- 5 à des familles de Veyrac, ainsi qu'une augmentation du temps d'accueil de 2 enfants déjà pris en charge, pour un total de 255 heures par semaine.

La seconde commission, qui se tient habituellement en octobre, ne s'est pas réunie dans la mesure où aucune place ne devait se libérer à échéance du 1^{er} janvier 2022.

Fin 2021, la liste d'attente pour septembre 2022 comptait 20 demandes : 6 familles de Peyrilhac, 9 de Saint-Gence, et 5 de Veyrac.

LABELLISATION

La crèche a été labellisée Éveil et signes en début d'année.

À ce jour, Malices et chocolat est la seule structure à avoir reçu ce label en Limousin.

Les signes associés à la parole permettent d'offrir une palette d'expression plus large. En effet, le signe ne vient pas remplacer le langage mais le compléter.

Signer avec les enfants s'introduit naturellement dans le projet pédagogique de la structure, qui favorise l'accompagnement bienveillant et respectueux de l'enfant.

Ainsi, les signes associés à la parole concourent à réduire les frustrations liées à l'incompréhension, à rendre l'enfant acteur de l'échange, à lui donner le goût de communiquer, et à garantir sa sécurité affective.



AUTRES INFORMATIONS

Partenariats CAF et MSA

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole versent des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des établissements d'accueil du jeune enfant.

Pour la crèche, deux conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- convention pour le versement de la prestation de service unique (solde 2020 et acompte 2021) ;
- contrat enfance jeunesse (année 2020).

Le total perçu en 2021 pour la crèche est de 175.193 €.

Un complément d'aide exceptionnelle, au titre de l'activité perdue en raison de la situation sanitaire en 2020, a également été octroyée pour un montant de 459 €.



S'agissant de la MSA, la prestation de service versée en 2021 au titre de l'année 2020 a atteint 7.346 €.



Subvention du Département

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne soutient également la crèche du SIEPEA.

En 2021, il a versé une subvention de 7.875 € pour participer à son fonctionnement.



Les ateliers en famille

En dehors de ses horaires d'ouverture, en soirée ou le samedi, la crèche a proposé régulièrement des ateliers permettant de répondre aux besoins en matière de soutien à la parentalité.

Ceux-ci s'inscrivent comme une alternative à un Lieu d'Accueil Enfant Parent, structure absente du territoire.

Ils rencontrent un franc succès auprès des familles.

Fête de l'été et fête de la rentrée

Dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire, il a été possible d'organiser la traditionnelle fête de l'été début juillet au sein de la crèche.

Malgré les règles de distanciation et de port du masque, celle-ci a permis de réunir les familles dans un moment de convivialité pour célébrer la fin de l'année scolaire.

Un événement similaire a pu se tenir en septembre, lors d'une fête de la rentrée pour l'accueil des nouvelles familles.



PÔLE PETITE ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE



**Relais Petite Enfance
Am stram gram**

FRÉQUENTATION

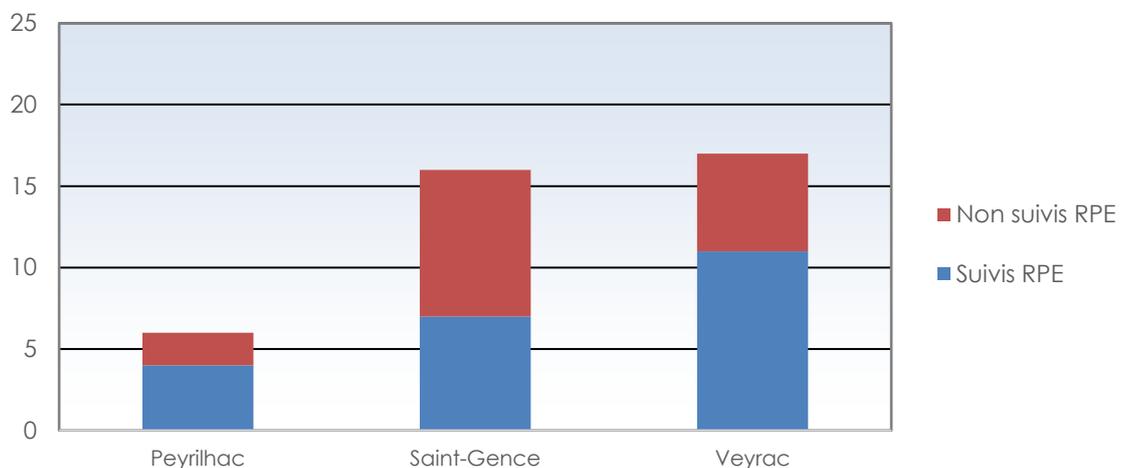
Le Relais Petite Enfance (RPE), auparavant Relais Assistants Maternels (RAM), a rouvert en mars après 4 mois de fermeture consécutifs au départ de l'ancienne animatrice de la structure.

Il fonctionne trois jours par semaine avec des temps collectifs d'animation les mardis et vendredis matins, et des permanences téléphoniques et physiques pour les assistants maternels et les parents en recherche d'un mode de garde ou de renseignements sur le recours à un assistant maternel.

Au 31 décembre 2021, le territoire du SIEPEA comptait 39 assistants maternels : 6 à Peyrilhac, 16 à Saint-Gence et 17 à Veyrac.

Parmi eux, 22 étaient en contact régulier avec le Relais Petite Enfance, soit 56 % : 4 à Peyrilhac, 7 à Saint-Gence et 11 à Veyrac, pourtant la commune la plus éloignée de la structure. Cela peut peut-être s'expliquer par le fait qu'une maison des assistants maternels est implantée à Veyrac. Ainsi, on peut supposer que les assistants maternels qui la fréquentent sont impliqués dans les démarches de travail en collectivité et d'échange.

Répartition des assistants maternels par commune



ATELIERS PROPOSÉS

Régulièrement, les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent ont plaisir à venir au relais pour passer un moment d'éveil et de rencontres agréables.



Lors des temps de motricité au gymnase de Saint-Gence, les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ont pu découvrir des parcours de motricité, un toboggan, des cerceaux, des ballons et autres. Ces moments ont contribué à la libre exploration motrice des jeunes enfants et sollicité un accompagnement soutenant et valorisant des assistantes maternelles.



Le partenariat avec l'accueil de loisirs a permis aux enfants et assistantes maternelles du RPE de découvrir un autre lieu, d'autres matériels, un partage et des rencontres avec de plus grands enfants (entre 3 et 6 ans). Un atelier de peinture avait été organisé en amont pour tous les enfants, où l'accueil et la bienveillance ont été appréciés.



Dans une autre relation de partenaire, la directrice de la crèche s'est engagée sur quatre séances à faire découvrir les signes associés à la parole aux assistantes maternelles, dans le but de donner par ce biais un autre outil favorisant la confiance et le lien avec les enfants.

À la bibliothèque de Saint-Gence, les enfants et les assistantes maternelles ont trouvé un lieu de découverte de livres et d'histoires racontées. Ce moment a constitué une réelle approche du livre avec tout le comportement qu'il engendre pour passer un bon moment.



On peut enfin citer, toujours à titre d'exemple, la venue au RPE d'une intervenante musicale pour faire découvrir différents instruments et sons aux enfants.

Malheureusement, les activités de groupe ont dû être suspendues début décembre en raison de la forte dégradation de la situation sanitaire.

Bourse au matériel

Une brocante réservée aux assistants maternels a été organisée en juillet 2021 à Peyrilhac, à proximité du RPE.

Elle était destinée aux assistants maternels du territoire du SIEPEA et de la commune d'Oradour sur Glane, où intervient également l'animatrice du RPE.

Outre le matériel mis en vente pour que les assistants maternels puissent compléter leur équipement à moindre coût, des professionnels ont tenu et animé des stands.



Formation aux gestes de premiers secours

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels, le Relais Petite Enfance a organisé en novembre 2021 une formation aux gestes de premier secours avec le concours du GRETA de la Haute-Vienne.



AUTRES INFORMATIONS

Nouveau référentiel national des RPE

La Caisse Nationale des Allocations Familiales a élaboré un nouveau référentiel des Relais Petite Enfance.

Il rappelle et précise les modalités de pilotage et de fonctionnement des RPE, ainsi que leurs missions principales : information et accompagnement des familles d'une part, information et accompagnement des professionnels d'autre part.

Il introduit également trois missions renforcées :

- guichet unique afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs du territoire ;
- analyse de la pratique des professionnels ;
- promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel.

Partenariats CAF et MSA

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole versent des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des services à destination de la petite enfance.

Pour le RPE, deux conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- convention pour le versement de la prestation de service (solde 2020 et acompte 2021) ;
- contrat enfance jeunesse (année 2020).

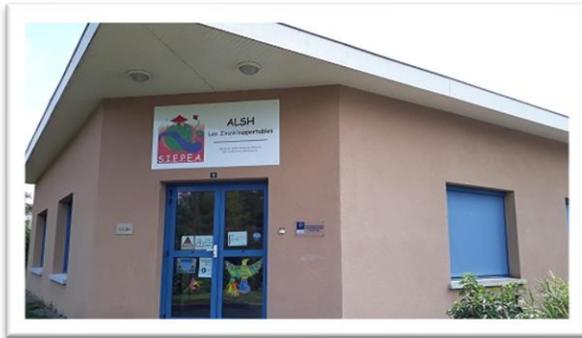
Le total des deux prestations perçues en 2021 pour le RPE est de 21.388 €.

S'agissant de la MSA, la prestation de service versée en 2021 au titre de l'année 2020 a atteint 378 €.





PÔLE ENFANCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



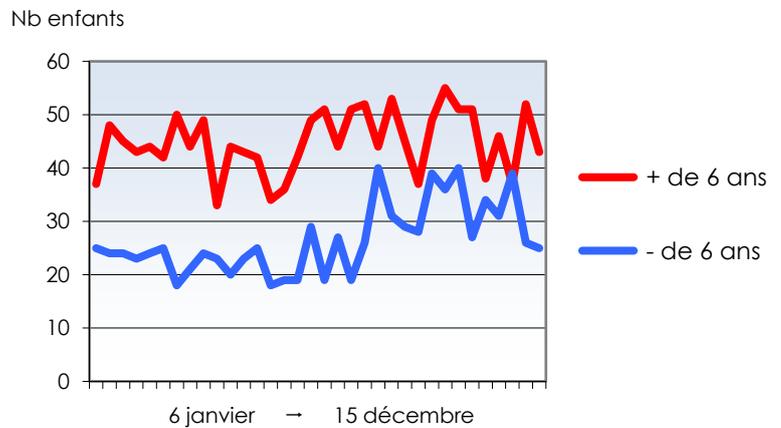
ALSH
Les zinz'insupportables

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION - MERCREDIS

Évolution du nombre total d'enfants accueillis :

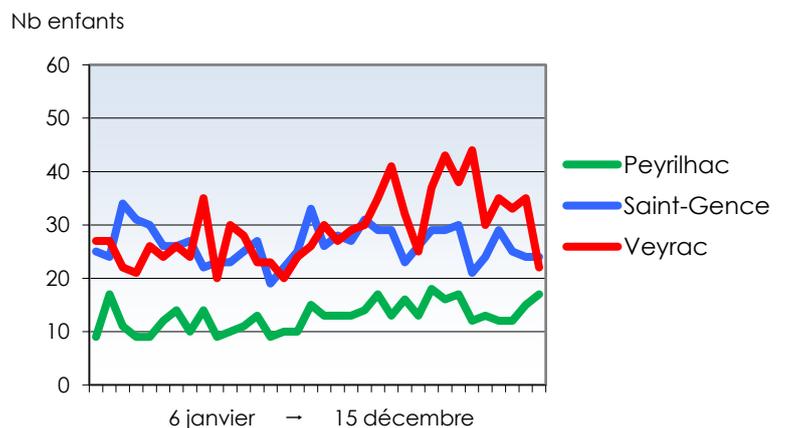
**Répartition
par tranches d'âge**

Par rapport à 2020, on observe une hausse globale de 50 %, avec un nombre de jours de fonctionnement forte hausse aussi (+ 21 %).
Sur l'année 2021, la fréquentation a donc beaucoup augmenté, en particulier à compter de septembre et surtout chez les moins de six ans.

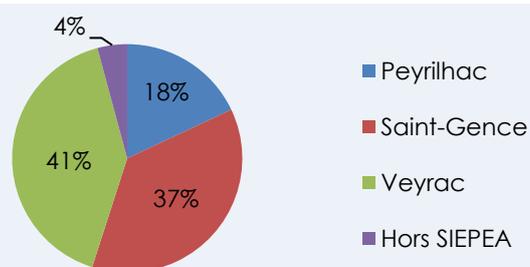


**Répartition
par communes**

La répartition par communes montre des évolutions hétérogènes.
Alors que la fréquentation est restée stable toute l'année chez les enfants de Saint-Gence, elle a augmenté subitement chez les jeunes Peyrilhacois et très fortement chez les jeunes Veyracois à partir de septembre.



Mercredis
Répartition des enfants accueillis
par communes

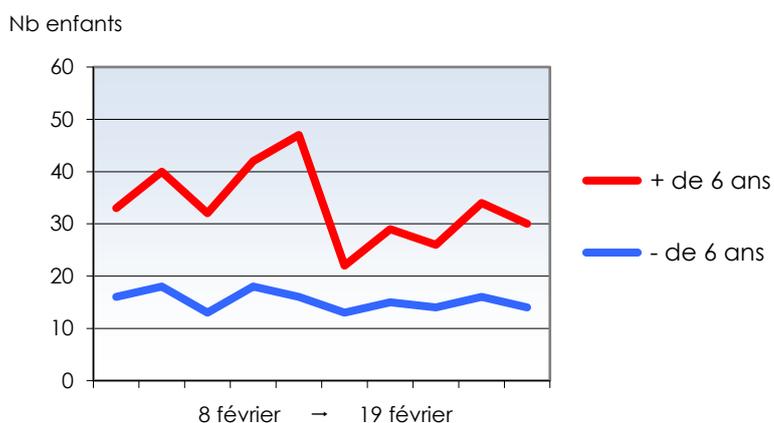


STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION – VACANCES SCOLAIRES

Évolution du nombre d'enfants accueillis :

Vacances d'hiver

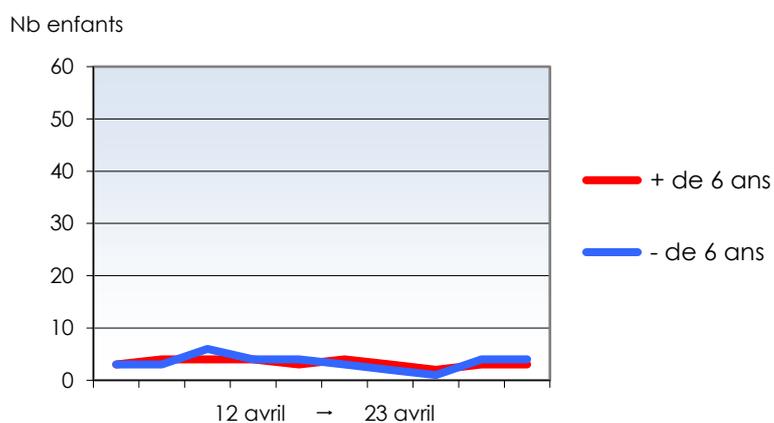
Par rapport à 2020, on observe une légère baisse globale de 4 % de la fréquentation pour un même nombre de jours d'ouverture de la structure.



Vacances de printemps

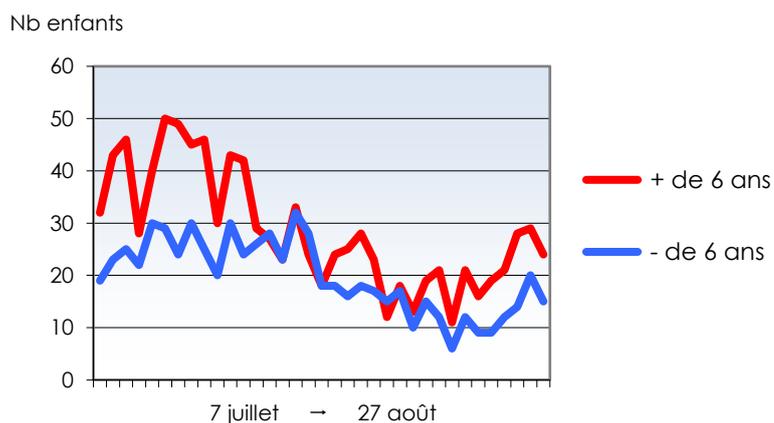
L'accueil de loisirs est resté fermé en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Cela dit, une fréquentation très basse a tout de même été enregistrée dans le cadre de l'organisation d'un accueil réservé aux enfants de parents dont la profession était considérée comme essentielle à la gestion de la crise.



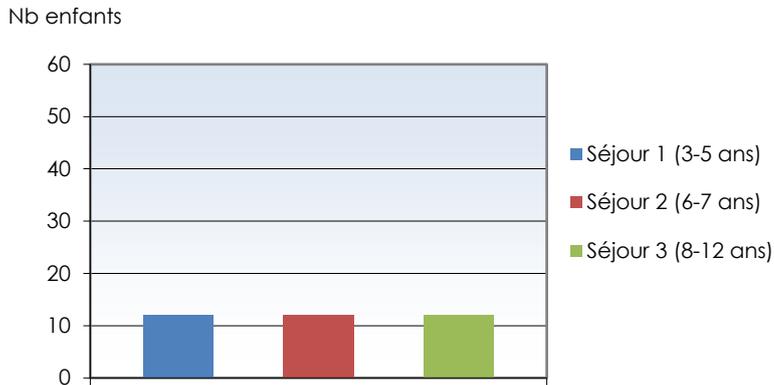
Vacances d'été

La fréquentation globale a augmenté de 9 % par rapport à 2020 avec un nombre de jours d'ouverture identique. La structure a enregistré 41 % d'enfants de moins de six ans et 59 % d'enfants de plus de six ans dans l'effectif global de l'été.



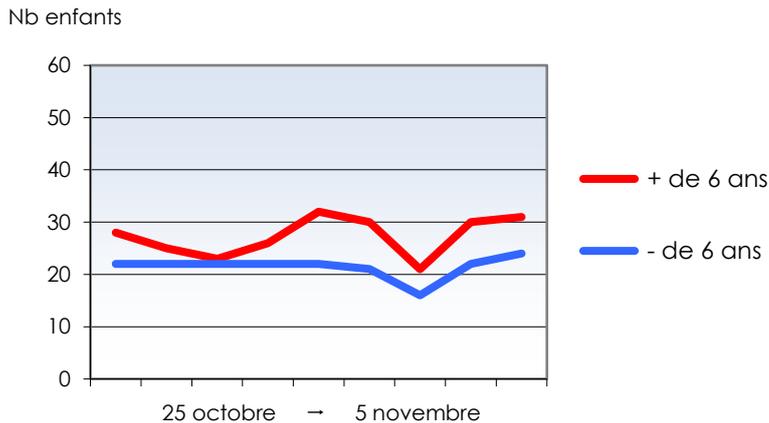
Séjours d'été

3 séjours ont été organisés durant l'été :
 - du 8 au 9 juillet ;
 - du 19 au 24 juillet ;
 - du 27 au 30 juillet.
 En tout, ils ont accueilli 36 enfants (12 enfants par séjour).



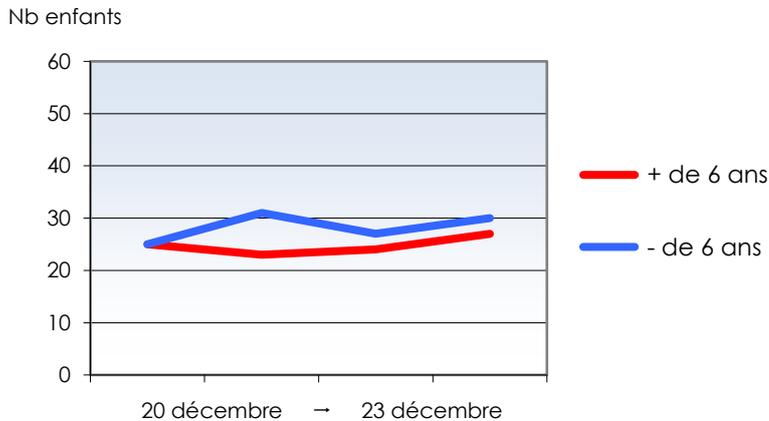
Vacances de Toussaint

Par rapport à 2020, avec un jour d'ouverture en moins, le total global a baissé. En moyenne, ce recul a atteint 8 % par jour, ce qui a donné une fréquentation modeste pour la période de Toussaint.
 55 % des enfants accueillis avaient plus de six ans.

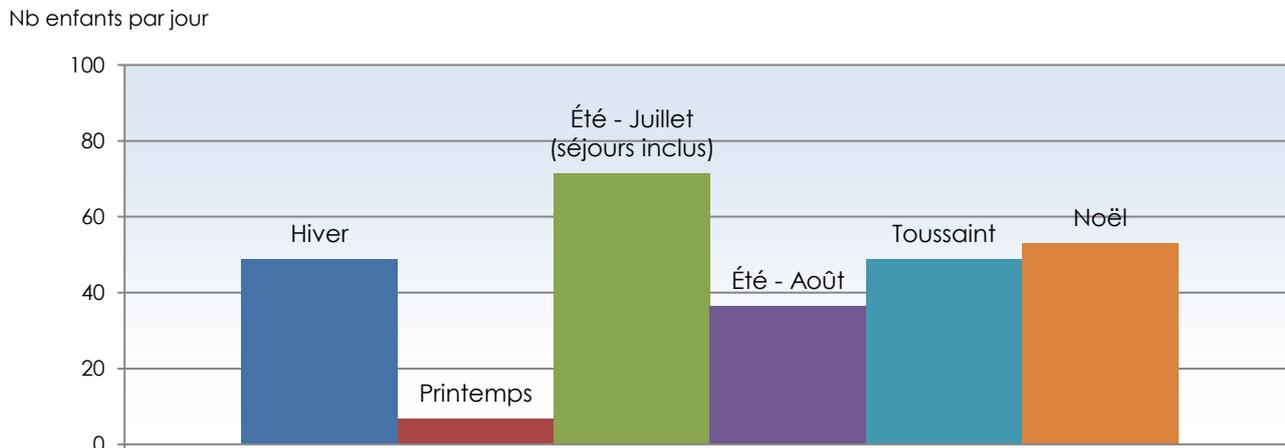


Vacances de Noël

À l'inverse de ce qui a été constaté à la Toussaint, ce séjour de Noël a enregistré une fréquentation élevée et a eu pour particularité un nombre majoritaire d'enfants de moins de six ans.



Comparaison des fréquentations moyennes durant les vacances pour l'année 2021



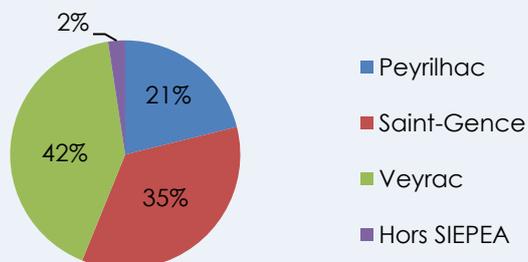
En 2021, c'est le mois de juillet qui a connu la plus forte fréquentation et le mois d'août la plus faible (sans considérer les vacances de Printemps où le centre de loisirs n'a pris en charge que quelques enfants dont les parents étaient mobilisés par la gestion de la crise sanitaire).

Sur l'ensemble de l'année, 2.970 enfants ont été accueillis pendant les vacances : 2.934 au sein de la structure sans hébergement et 36 au cours des séjours d'été.

Il s'agit d'une fréquentation stable par rapport à 2020, avec un nombre de jours d'ouverture semblable et la même période du printemps qui a connu une fermeture pour raison sanitaire.

Concernant la répartition maternelle / élémentaire, l'écart est resté stable par rapport à 2020 avec une part des enfants de plus de six ans qui a atteint 59 % du total annuel.

Vacances Répartition des enfants accueillis par communes



ACTIVITÉS

Outre les nombreuses activités organisées sur place, l'équipe conçoit un programme de sorties autour de thématiques retenues pour chaque période dans le cadre du projet pédagogique.

Une liste exhaustive serait trop longue mais on peut citer, à titre d'exemples, plusieurs projets sur l'environnement et le développement durable.

Pour la troisième année du projet « Lectures de citoyens », organisé en partenariat avec le SDJES et le Centre de Ressources, l'ALSH a fait appel à l'association Lire et faire lire pour des lectures autour de l'écologie.

L'objectif est de contribuer à la formation des citoyens de demain en leur donnant les outils utiles et nécessaires pour se forger un esprit critique, notamment grâce à la lecture.

Malheureusement, la situation sanitaire n'a pas permis d'organiser la journée finale de présentation à la Préfecture.



L'ALSH a également participé à la labellisation E3D de l'école de Veyrac par la rédaction conjointe d'une charte de la forêt et un travail autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

On peut enfin citer le partenariat noué avec l'association La roulotte, qui gère une ludothèque ambulante et qui a assuré des journées de découverte à l'ALSH.



AUTRES INFORMATIONS

Partenariats CAF

La Caisse d'Allocations Familiales verse des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des structures d'accueil destinées aux enfants et auxquelles le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports délivre un agrément. Pour les temps périscolaire et extrascolaire, plusieurs conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- conventions pour le versement des prestations de service (soldes 2020 et acomptes 2021) ;
- convention de financement Passeport jeunes (solde 2020 et acompte 2021) ;
- contrat enfance jeunesse (année 2020).

Le total des prestations perçues en 2021 pour l'ALSH est de 88.593 €.



Subvention du Département

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne soutient également les accueils de loisirs du SIEPEA.

En 2021, il a versé une subvention de 2.856 € pour participer à son fonctionnement.



Refonte des grilles tarifaires

En octobre 2021, la commission finances a proposé une augmentation de 2 % pour l'ensemble de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs.

Grilles tarifaires validées par le comité syndical le 18 novembre 2021 et mises en œuvre à compter de janvier 2022 :

TARIFS ALSH 1 ^{er} ENFANT				
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	6,05 €	10,60 €	2,80 €	56,80 €
600 à 999 €	6,55 €	11,10 €	2,80 €	59,05 €
1.000 à 1.399 €	7,25 €	11,65 €	2,80 €	61,80 €
1.400 à 1.799 €	7,80 €	12,20 €	2,80 €	64,00 €
1.800 € et plus	8,30 €	12,80 €	2,80 €	66,05 €

TARIFS ALSH À PARTIR DU 2 ^{ème} ENFANT				
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	5,05 €	7,90 €	2,80 €	45,35 €
600 à 999 €	5,55 €	8,40 €	2,80 €	47,60 €
1.000 à 1.399 €	6,05 €	8,95 €	2,80 €	49,65 €
1.400 à 1.799 €	6,65 €	9,60 €	2,80 €	52,50 €
1.800 € et plus	7,30 €	10,20 €	2,80 €	54,60 €

TARIFS ALSH HORS COMMUNES SIEPEA				
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	8,30 €	15,00 €	2,80 €	75,45 €
600 à 999 €	8,80 €	15,55 €	2,80 €	77,60 €
1.000 à 1.399 €	9,45 €	16,05 €	2,80 €	80,45 €
1.400 à 1.799 €	10,00 €	16,65 €	2,80 €	82,50 €
1.800 € et plus	10,50 €	17,15 €	2,80 €	84,70 €

TARIFS SÉJOURS					
1 ^{er} enfant			à partir du 2 ^{ème} enfant		
Moins de 6 ans 2 jours	6/7 ans 4 jours	Plus de 8 ans 6 jours	Moins de 6 ans 2 jours	6/7 ans 4 jours	Plus de 8 ans 6 jours
36,80 €	86,80 €	166,95 €	30,20 €	74,20 €	142,30 €



PÔLE ENFANCE

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a connu une profonde réorganisation en 2021. Une commission mixte, composée d'élus de chaque commune et d'agents du SIEPEA, a rencontré les enseignants pendant l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre de la préparation du PEDT. Ce travail a permis de mettre à jour des difficultés de fonctionnement, notamment par le fait que les TAP interrompaient les journées de classe en étant positionnés durant les après-midis, pendant le temps scolaire, pour certains niveaux selon les jours, dans des séquences n'excédant pas 1 heure à 1 heure 15.

Il a donc été décidé de regrouper les TAP au sein d'après-midis entiers libérés de classe à partir de septembre 2021 : le mardi à Peyrilhac, le jeudi à Veyrac et le vendredi à Saint-Gence. À quelques variations près selon les quatre écoles du territoire, les plages horaires retenues ont été 13h30-16h00. Il a été prévu un décalage annuel sur les trois ans du PEDT avec un glissement des jours libérés : en 2022-2023, le jeudi à Peyrilhac, le vendredi à Veyrac, le mardi à Saint-Gence, et ainsi de suite pour l'année 2023-2024.

Cette organisation a conduit à ce que le SIEPEA soit en charge, potentiellement, de tous les enfants de chaque école durant 2h30.

Pour renforcer l'encadrement, il a été décidé de nouer un partenariat avec les communes. Des conventions de mise à disposition de service ont été établies pour que le personnel des écoles maternelles (ATSEM et agents faisant fonction) encadre les enfants les plus jeunes durant ces TAP.

Un premier bilan a été dressé en octobre 2021 dans le cadre de l'évaluation du PEDT (voir en page 24).

Après les vacances de Toussaint 2021, la forte dégradation de la situation sanitaire a conduit à une réorganisation des activités pour limiter encore davantage le brassage des groupes d'enfants. Ainsi les animations prévues n'ont pas pu se dérouler normalement mais l'accueil a été maintenu.

SITE DE PEYRILHAC

De janvier à juillet 2021, 4 séquences de TAP se sont déroulées chaque semaine : 2 le lundi et 2 le jeudi, à chaque fois pour des classes entières.

À compter de septembre 2021, les TAP ont été regroupés le mardi de 13h30 à 16h05.

L'équipe d'animation s'est efforcée de proposer un programme de 8 ateliers variés pour que les enfants bénéficient d'un choix large malgré le nombre limité de places pour chaque activité.

Des intervenants en musique et en rugby ont complété l'effectif du SIEPEA.

La fréquentation s'est avérée particulièrement élevée avec 92 % d'élèves présents (108 enfants sur les 117 enfants scolarisés).

Au total, le nombre d'heures de TAP organisées à Peyrilhac en 2021 est de 4.687.

SITE DE SAINT-GENCE

De janvier à juillet 2021, 10 séquences de TAP se sont déroulées chaque semaine : 5 le jeudi et 5 le vendredi, à chaque fois pour des classes entières.

À compter de septembre 2021, les TAP ont été regroupés le vendredi de 13h45 à 16h00.

Là aussi, l'équipe d'animation a conçu un programme varié de 12 ateliers et le taux de fréquentation a atteint 93 % des élèves (207 enfants sur les 222 enfants scolarisés).

L'équipe du SIEPEA a été renforcée pour des activités sportives avec des intervenants en judo, handball et rugby.

Au total, le nombre d'heures de TAP organisées à Saint-Gence en 2021 est de 8.864.

SITE DE VEYRAC

De janvier à juillet 2021, 6 séquences de TAP se sont déroulées chaque semaine : 4 le lundi et 2 le mardi, à chaque fois pour des classes entières.

À compter de septembre 2021, les TAP ont été regroupés le jeudi de 13h30 à 16h00.

Le programme était composé de 11 ateliers et le taux de fréquentation a atteint 96 % des élèves (192 enfants sur les 200 enfants scolarisés).

L'équipe du SIEPEA a été renforcée par des intervenants chargés du cirque et du handball.

Au total, le nombre d'heures de TAP organisées à Veyrac en 2021 est de 8.378.

AUTRES INFORMATIONS

Partenariat CAF

Les Temps d'Activités Périscolaires, au même titre que le temps périscolaire du mercredi ou que le temps extrascolaire des vacances, font l'objet d'une contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour le versement de la prestation de service (solde 2020 et acompte 2021).

Le total des prestations perçues en 2021 pour les TAP s'élève à 6.902 € et est appelé à augmenter significativement en 2022 compte tenu de la fréquentation et du volume horaire de la nouvelle organisation mise en place.





PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

COMITÉ DE PILOTAGE DU PEDT

Le comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial (PEDT) s'est réuni en juin 2021.

Il a validé les orientations qui avaient été dégagées par les élus et les services et qui avaient fait l'objet d'une large concertation préalable avec les équipes enseignantes et les représentants des parents d'élèves.

En particulier, ces discussions ont donné lieu à une réorganisation profonde des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP), comme exposé au chapitre précédent.

Naturellement, ce volet du PEDT fera l'objet d'une évaluation détaillée en 2022 pour mesurer les effets des changements mis en place et en tirer les enseignements.

Ce PEDT 2021-2024 s'inscrit globalement dans la continuité du précédent avec trois axes majeurs :

- développer les liens et les échanges entre les acteurs éducatifs ;
- favoriser l'ouverture des enfants à des activités péri-scolaires de qualité et diversifiées ;
- favoriser la réussite éducative de tous.

Il dresse toutefois quelques perspectives d'évolution pour l'avenir, notamment en initiant une réflexion sur l'élargissement de son périmètre à la petite enfance.

Il a été validé en août 2021 par les services instructeurs.

PREMIER BILAN DES TAP

Dans la mesure où les TAP ont connu d'importants réaménagements à compter de septembre, un premier bilan a été dressé dès octobre 2021.

Il a fait l'objet d'une présentation aux familles le 28 octobre 2021 à Veyrac. Malgré une affluence très faible, il est apparu que le nouveau fonctionnement a donné satisfaction aux usagers. Il a été souligné que le rythme des enfants les plus jeunes était bien respecté avec un temps de sieste ou un temps calme, et que la grande variété des activités concourrait à favoriser la découverte et l'épanouissement du plus grand nombre.

Des échanges informels avec les enseignants ont mis en évidence des retours nuancés de leur part. Alors que certains ne se sont pas montrés convaincus par le dispositif, d'autres ont souligné que cette nouvelle organisation permettait de concentrer davantage d'heures d'enseignement le matin et de mieux capter l'attention des élèves. En décembre 2021, une enseignante de CP a même indiqué avoir pu prendre de l'avance sur le rythme habituel d'apprentissage de la lecture et a attribué cette situation très positive à la nouvelle organisation des rythmes éducatifs.

S'agissant du déroulement concret des activités, les animateurs du SIEPEA et les intervenants extérieurs ont unanimement fait un bilan positif du fait que la nouvelle organisation permet désormais d'organiser de véritables séquences d'animation d'une durée de 2h30.